L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, 72 RUE D CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN 12 JANVIER.

FEUILLETON.

MARCOF LE MALOUIN

PAR

ERNEST CAPENDU.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PROMIS DE FOUESNAN.

LA ROUTE DES FALAISES.

(Suite.)

—Hermosa n'est plus jeune.

—Oui, voilà la pierre d'achoppement! Mais après tout elle est belle encore, et quand elle aura passé de Père, tu n'en connaîtras avec d'autres.

—Là n'est point la question. Je pense plus à l'argent qu'à l'amour. Or, environ soixante-quinze mille livres pour chacun, ce n'est guère.

—Eh! ne quittons pas le pays. Lançons-nous dans la politique. Si Billaud-Varenne tient parole, avant peu la noblesse va se voir assez malmenée. Alors nous quitterons nos titres, nous reprendrons nos véritables noms, et nous trouverons bien, au milieu de la révolution qui éclatera, le moyen de faire fructifier nos espèces.

—Et si la noblesse triomphe?

—Eh bien! nous garderons nos titres, et, comme nous n'aurons pas une partie des regrets des révolutionnaires, nous les combattrons plus facilement.

—Tu ne réponds à tout.

—Tu m'embarrasses d'un rien.

—Corbleu! Raphaël! je suis fier de toi. Tu es mon élève, et bientôt tu seras plus fort que ton maître!

Raphaël sourit dédaigneusement.

Le comte le vit sourire, et ses yeux se fermant à demi laissèrent glisser entre eux un pâle reflet de regard moqueur qui envahissait son compagnon.

—Maître corbeau!.... pensa-t-il.

Il n'achèva pas, la citation.

En ce moment les deux hommes, qui venaient quitté la route des falaises pour une beaucoup plus commode située à peu de distance et tracée parallèlement à la mer, les deux hommes, disons-nous, cheminaient dans un étroit sentier bordé de genêts et d'ajoncs.

Ces derniers, s'élevant à cinq et six pieds de hauteur, formaient un rideau qui leur dérobait la vue du pays.

Les chevaux, auxquels ils avaient rendu la main, allongeaient leur cou et avançaient d'un pas égal et mesuré.

Depuis quelques instants le comte semblait prêter une oreille attentive à ces bruits intermittents et confus qui s'échappaient de la campagne, auxquels se mêlait le murmure sourd de la houle.

Le chevalier paraissait plongé dans des rêveries qui absorbaient toute son intelligence.

Enfin il redressa la tête, et s'adressant à son ami:

—Diégo! dit-il.

—Quoi! répondit le comte en se penchant sur lui.

—Qu'est-ce donc?

—Du nous suit!

—On nous suit! répéta le chevalier en se retournant vivement.

Pas sur la route; mais là dans les genêts, il y a quelqu'un qui nous épie.....

Tiens la bride de mon cheval.....

Le chevalier s'empressa d'obéir.

Le comte sauta lestement à terre et s'élança sur le côté droit du sentier.

Il écarta les genêts, il les fouilla de la main et du regard.

—Personne! s'écria-t-il ensuite.

—Tu te seras trompé.

—C'est bien étrange!

—Tu auras pris le bruit du vent pour les pas d'un homme.

—C'est possible, après tout.

—Ne remontes-tu pas à cheval?

—Tout à l'heure.

Le comte recommença son investigation, mais sans plus de résultat que la première fois.

—Corbleu! fit-il en revenant à sa monture, corbleu! ces gênets sont insupportables! On peut vous espionner, vous suivre pas à pas sans que l'on puisse prendre l'espion sur le fait!

—Je le fou, Diégo, lui même qu'un homme eût marché dans le même sens que nous, pourquoi penser qu'il nous épiait?

—Allons, je me serai trompé.

—Sans doute, fit le chevalier en se remettant en marche. Ecoute-moi, mon cher, j'ai à te communiquer une idée lumineuse qui vient de me surgir tout à coup.....

—Quelle est cette idée?.....

—Tout à l'heure.

—Attends, interrompit le comte, regardons d'abord le sentier des falaises. Du haut des rochers au moins on domine la campagne, et personne ne peut vous entendre.

—Soit! regagnons les falaises.....

Les deux cavaliers traversèrent le fourré et se dirigèrent vers les hauteurs.

Le vent agitait en ce moment l'extrémité des genêts, de telle sorte que si le chevalier, ni le comte ne purent remarquer l'ondulation causée par le passage d'un homme qui courait en se baissant pour les devancer.

C'est homme, dont la position ne permettait pas de distinguer la taille ni de voir le visage, arriva sur les rochers, les franchit d'un seul bond, tandis que les cavaliers étaient encore engagés dans les ajoncs, et, avec l'agilité d'un singe, il se laissa glisser le long d'une petite corniche suspendue au-dessus de l'abîme.

Cette arête du roc longeait les falaises jusqu'à la base des Trépassés.

Elle était large de dix-huit pouces à peine, située à quatre pieds environ en contre-bas de la route, et elle dominait la mer.

On ne pouvait en deviner l'existence qu'en s'approchant tout à fait du précipice taillé à pic.

L'homme qui s'ériève pouvait donc continuer à suivre la même route que les cavaliers, et à écouter toutes leurs paroles sans crainte d'être découvert par eux.

D'autant mieux que la surface glissante des rochers ne permettait aux chevaux que de marcher au petit pas.

Seulement il fallait que cet homme eût une habitude extrême de suivre un pareil sentier, car, nous l'avons dit, il ne trouvait sur une corniche large de dix-huit pouces, et la mort était au bas!

Les deux cavaliers, une fois sur les falaises, continuèrent leur route et reprirent la conversation un moment interrompue.

Tu disais donc? demanda le comte en regardant autour de lui, et en poussant un soupir de satisfaction, tu disais donc, mon cher Raphaël?.....

Que si tu veux n'en croire, Diégo, nous allons chercher dans le pays une retraite impénétrable, ignorée de tous les partis et où nous serons en sûreté.

Pourquoi faire?

—Tu ne comprends pas?

—Non; développe ta pensée, Raphaël. Développe ta pensée!

—Ma pensée est que cette retraite une fois trouvée, et nous parviendrons à la découvrir avec l'aide de Carfor, nous nous y enfermerons pour y attendre les événements.

—Bon!

—Nous y condamnons Hermosa que tu aimes toujours, quoique tu en dises; car elle est encore fort belle et n'a pas quarante ans, ce qui, lui donne le droit d'en avoir vingt-neuf.

Après!

Tu y cacheras Henrique. De mon côté je mènerai ma petite Bretonne, et nous passerons joyeusement là les trois mois d'attente dont nous a parlé Billaud-Varenne. Bien entendu que l'un de nous ira de temps à autre aux nouvelles, et que, si les événements l'exigent, nous agirons plus tôt.....

—Et bien! cela me sourit assez.

—N'est-ce pas?

—Tout à fait, même.

—Tu m'en vois enchanté.

—Seulement, avons une chose.

—Laquelle?

—C'est que la passion subite pour la belle Yvonne, de Fouesnan, la fiancée de ce rustre, le tient plus au cœur que tu ne voulais en convenir ces jours passés?

En entendant prononcer le nom d'Yvonne, l'homme qui suivait les falaises en rampant sur la corniche, fit un tel mouvement de surprise qu'il faillit perdre pied, et qu'il n'eut que le temps de s'accrocher à une crevasse placée heureusement à portée de sa main.

—Mais, répondit le chevalier, je ne le cache pas: que la belle enfant me plaît assez.

—Dis donc beaucoup.

—Beaucoup, soit!

—Et tu comptes sur la promesse de Carfor pour l'enlever!

—Sans doute.

—C'est vienais, je crois, que la chose doit avoir lieu?

—Demain, après la célébration du mariage.

—Ah! par un foi! je ris de bon cœur en songeant à la figure que fera le marié!

—Oui, ce sera, j'imagine, assez réjouissant à voir.

Les deux hommes se laissèrent aller à un joyeux accès d'hilarité.

Quant à la retraite dont tu parles, reprit le comte en redevenant sérieux, il nous faudra pour en occuper ces jours-ci.

—Nous en parlerons à Carfor.

—Pourquoi nous fier à lui?

—Il connaît le pays.

Crois-moi, Raphaël, en ces sortes de choses mieux vaut agir soi-même et sans aide de personne.

—Eh bien! nous agirons.....

—C'est celui-mais avant tout, il faut songer à mettre notre trésor à l'abri des mains profanes.

—Bien entendu, Diégo; allons d'abord à Quimperlé. Dès demain, nous entrerons en campagne.

C'est arrêté!

Les deux cavaliers, suivant la route escarpée des falaises, dominaient la haute mer, nous le savons.

Le ciel était pur, la brume, presque constante sur cette partie des côtes, s'était évanouie sous les rayons ardents du soleil; l'atmosphère limpide permettait à la vue de s'étendre jusque aux plus extrêmes limites de l'horizon.

Le comte, qui laissait errer des regards sur l'Océan, arrêta tout à coup son cheval qui le piaffait avec impatience.

—Qu'est? dit le comte.

—Qu'as-tu donc?

—Regarde!

—De quel côté?

—En mer droite gauche.

—Eh bien?

—Tu ne vois pas ce navire qui court et rapidement vers Penmarch?

—Si fait, je le vois. Mais que nous importe ce navire?

—Rien ne damne! si ce n'est pas le bateau de Marcof.

Le fougre de Marcof! répéta Raphaël.

C'est le *Jean Louis*, sans doute! Je reconnais à la manière dont il est gréé les allures de brick de guerre.

Imbécille! Les paysans qui nous croisaient tout à l'heure ne nous disaient-ils pas que Marcof était allé à Paimpol, et qu'il ne reviendrait que dans deux jours?

—Je me suis; mais évidemment, c'est le *Jean*, j'en réponds!

—Qui est à bord?

—Allons donc! *Le Jean Louis* ne prend jamais la mer sans son capitaine.

—Eh! Diégo, plus de

Aux Actionnaires

DE LA

BANQUE DE L'UNION.

Le comité nommé à une assemblée générale convoquée pour ce but, a l'honneur de prier que la liste ci-dessous publiée soit substituée à celle qui a été annoncée en Banque actionnaire en vertu de la loi constituant ces banques—et ouverte par plus de deux fois dans les journaux de la ville.

Le résultat probable de présenter les noms ci-dessous actionnaires en vertu pour l'élection de Directeurs qui doit avoir lieu le 2d de ce mois:

CHAS. ZORN,
E. W. FARLEY,
JEAN GRIMALDI,
WALKER PUGH,
THEODORE SHELMAN,
E. F. LAVILLEBEUVER,
F. VAN BENTHUYSEN,
Wm. A. BELL,
M. M. SIMPSON.

11janv—1m apv

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1871.

LUNDI, 9 janvier courant, à une élection, par les actionnaires, les neuf directeurs dont les noms suivent, ont été élus pour les trois Directeurs de cette Compagnie, pour l'année:

Stark WHITNEY,
J. M. LAFEVRE,
A. C. HUTCHINSON,
GEORGE KIMBELL,
J. N. IRA,
H. DOMERGUE,
F. A. LULING.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, pour organisation, GEORGE KIMBELL, Ecr., a été nommé Président et HOUSTAINEAU Président, et WM. J. CARTER, Secrétaire.

WM. J. CARTER,
Secrétaire.

11janv—3f

Bureau dela Compagnie Importers Bonded Warehouse.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1871.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende semi-annuel de cinq pour cent a été déclaré payable aux actionnaires ou leurs représentants légaux à partir du 19 janvier et les jours suivants.

PHIL. GUESNON,
Secrétaire.

BANQUE DES MARCHANDS.

Nouvelle-Orléans, 10 janv. 1871.

A l'élection annuelle qui a eu lieu le 4 courant, les 9 directeurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette institution, pour l'année:

1 E. H. Surbec
2 John Williams, de la maison Jno. Williams & Co.
3 Chas. E. Slaybback, de la maison Chas. E. Slaybback & Co.
4 George O. Gärner,
5 Simon Hernandez, de la maison Hernandez, Vidaurreta & Israel,
6 Sam'l H. Reed, de la maison Charles Reed & Co.
7 Sam'l Wolf, de la maison M. Wolf & Co.;
8 Sam'l Jamison
9 Chas. L. Kaufman.
10 Wm. H. Mathews, de la maison Woods, Mathews & Co.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. E. H. REYNOLDS a été réélu président, à l'unanimité.

11 janv—3f TH. J. DIX, Caissier.

Banque Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1871.

A L'ELECTION annuelle qui a eu lieu le 3 du courant, les neuf Directeurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Banque, pour l'année:

E. H. Sammons,
W. E. Seymour,
Wm. H. Hyams,
Geo. L. Clapp,
E. Kenny,
T. H. Hunt,
H. Wood,
Andrew Stewart,
Sigmund Katz,
M. J. Gerardi,
Richd Fleming,
L. H. Gardner,
C. C. Semmes.

Et, le 4 du courant à une réunion de la Direction, M. E. H. Sammons a été réélu Président, à l'unanimité.

CHAS. FAURIE JR,
Caissier.

Association Comestible des Planteurs de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 6 Janvier 1871,

L'ELECTION annuelle de sept Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu au local de la Banque, le LUNDI, 6 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. L. DELERY,
Caissier.

4janv—27jan et 6fev

Bureau de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet,

Nlle-Orléans, 15 décembre 1870.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, un dividende de 2 pour cent a été déclaré payable à partir du 27 février prochain, sera tenue à ce bureau, le LUNDI, le 6 FEVRIER prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

JANVIER PROCHAIN, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE ROTH,
Secrétaire.

15déc—17jan au 16 janv

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

2 Janvier 1871.

L'élection annuelle qui a eu lieu le 2d du mois de ce mois, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs de cette Association pour l'année:

Chs. Cavaroc,
Chs. de Reiter,
A. Reichard,
John Haas Jr,
E. F. Miotch,
S. Cannon,
Marticaud,
Arthur Peltz,
W. Kost,
Ant. Lanata,
P. C. Bernard,
F. A. Luling.

Et, à une réunion des Directeurs, M. CHAS. CAVAROC a été réélu président à l'unanimité et M. P. C. BERNARD, Vice-président.

O. LANAUX,
Secrétaire.

1janv—3f

Banque de Fonds de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 4 janvier 1871.

CEUX des actionnaires qui sont en arrière pour leurs versements sur leurs actions sont priés de faire ayant le 15 du courant, autrement leurs actions seront confisquées, conformément au 2me article de la charte.

Par ordre de la Direction,

3 janv—3f CHAS. KERR, Caissier.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans

Nlle-Orléans, 3 janvier 1871.

LE 12 du mois dernier, à une élection, par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

Geo. Janvier,
H. Stauffer,
W. Babcock,
J. C. Morris,
D. A. Gandi,
E. J. Hart.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. GEO. JANVIER a été réélu Président, à l'unanimité.

4 CH. J. MONVILLE,
Caissier.

4janv—15f

Banque du Peuple.

Nlle-Orléans, 2 janvier 1871.

A UNE réunion des Directeurs tenue aujourd'hui, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent sur les actions payées en plein) qui sera payé à ces actionnaires et leurs ayant causes, à partir de lundi 9 janvier.

CEO. KERR,
Caissier.

2janv—3f

Banque d'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 31 décembre 1870.

DANS une assemblée extraordinaire du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende de cinq pour cent sur les bénéfices de la banque, les dits dividendes ont payable à dater du LUNDI, 16 janvier 1871, aux porteurs des certificats hérédités à ceux des actions de l'ancien capital qui auront été ou seront échangés, et aux porteurs des nouvelles, de cent piastres chaque, de la nouvelle émission.

CHAS. L. C. DUPUY,
Caissier.

2janv—12f

Banque de la Nouvelle-Orléans.

Nlle Orléans, 31 décembre 1870.

DANS une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende semi-annuel de huit pour cent. Le dit dividende sera payable aux porteurs d'actions, à dater du 13 janvier prochain.

N. AUGUSTIN,
Caissier.

1er janv—1m

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 29 décembre 1870.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs aura lieu le LUNDI, 16 janvier prochain, au local de la banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

GEO. A. FRERET,
Caissier.

Banque du Canal de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 21 décembre 1870.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de quatre pour cent, payable aux actionnaires le premier lundi de janvier prochain.

CH. JUMONVILLE,
Caissier.

27 déc—1f

$3000 de Récompense.

LA dite récompense sera payée pour l'arrestation et l'emprisonnement, à la Nouvelle-Orléans, de Charles A. Phillips, qui se sont déroutinement rendus coupables de faux au préjudice des banque de petit-gris, à

BANQUE DES CITOYENS,
BANQUE DU CANAL,
BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle-Orléans, 14 décembre 1870. 15déc—12m

Tehefuncte Paper Mill Company.

DES listes de souscriptions pour la formation de cette compagnie sont ouvertes chez MM. A. BOCHEREAU, 16 et 18 rue St Louis et Poland, Gallier's Court.

Le capital est de $500,000. Les actions de $100, payables de 10 pour cent à la compagnie entrera en opérations, c'est à-dire lorsque $50,000 seront souscrites, et 25 000 deux mois après, et la balance en jolie aux besoins de la compagnie.

1déc—1m

Bureau de la Compagnie du Gaz d'éclairage de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1870.

DANS une assemblée du Conseil des Directeurs tenue le 29 du courant, il a été déclaré un dividende de Six pour cent sur les actions de la Compagnie, payable aux porteurs d'actions ou à leurs mandataires dûment autorisés à partir du 15 janvier.

W. S. BROWN, Trésorier.

Bureaux de la Compagnie du Gaz d'éclairage de la Nouvelle-Orléans.

31 décembre 1870.

LE Conseil des Directeurs, dans une assemblée tenue le 21 du courant, a voté la résolution suivante:

Résolu: Que conformément aux pouvoirs conférés par l'acte de la Législature, approuvé le 17 mars 1866, cette Compagnie est autorisée à émettre des actions de préférence pour la somme de deux millions cent mille francs ($2,100,000) à six millions neuf cent quatre-vingt mille francs ($6,980,000) dont elle est déjà propriétaire à la Compagnie. Le dit capital de neuf millions quatre-vingt mille francs ($9,080,000) sera augmenté lorsque le besoin se présentera pour les besoins de la Compagnie, par vote des actionnaires à une assemblée générale convoquée à cet effet, soixante jours au moins avant la date fixée pour cette assemblée générale. Les actionnaires auront droit à une somme, égale à leurs actions respectives, de chaque émission de nouvelles actions, et pourront souscrire pour ces actions dans les trente jours après la publication de la résolution ordonnant l'émission. Les actionnaires auront droit à souscrire pour la proportion de leurs actions respectives, et pourront souscrire pour les actions non souscrites par les autres actionnaires. Les actionnaires auront droit à souscrire pour la proportion de leurs actions respectives, et pourront souscrire pour les actions non souscrites par les autres actionnaires. Les actionnaires auront droit à souscrire pour la proportion de leurs actions respectives, et pourront souscrire pour les actions non souscrites par les autres actionnaires.

Le Conseil d'administration pourra, après avoir donné un avis de trente jours, vendre les actions non souscrites par les actionnaires, et pourra, après avoir donné un avis de trente jours, vendre les actions non souscrites par les